

131. — 10 MAI 1882. — Loi contenant le budget du ministère des finances pour l'exercice 1882 (1). (Monit. du 12 mai 1882.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. Le budget du ministère

des finances, pour l'exercice 1882, est fixé à la somme de quinze millions six cent six mille cinq cent quatre-vingts francs (fr. 15,606,580), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,

M. CHARLES GRAUX.)

Budget du ministère des finances pour l'exercice 1882.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.—ADMINISTRATION CENTRALE.			
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre fr.	21,000	»	1,328,700
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité	842,700	14,000	
Art. 3. Honoraires des avocats et des avoués du départe- ment. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000	2,000	
Art. 4. Frais de tournées	10,000	»	
Art. 5. Matériel.	329,700	»	
Art. 6. Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200	»	
Art. 7. Service de la Monnaie	16,100	»	
Art. 8. Documents statistiques.	18,000	»	
CHAPITRE II.—ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
Art. 9. Traitements des agents du trésor	170,000	»	218,700
Art. 10. Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents	48,000	»	
CHAPITRE III. — ADMINISTRATION DES CONTRI- BUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
Art. 11. Surveillance générale. — Traitements	445,350	»	11,337,455
Art. 12. Service de la conservation du cadastre. — Traitements	702,950	»	
Art. 13 et 14. Service des contributions directes, des des accises et de la comptabilité	2,125,650	500	
Art. 15. Service des douanes et de la recherche mari- time	2,180,700	»	
Art. 16. Service des essais des ouvrages d'or et d'ar- gent.	4,806,175	4,500	
	13,600	2,300	

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1880-1881.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 8 mars 1881, p. 311-312.

Session de 1881-1882.

Documents parlementaires. — Amendements du gouvernement. Séance du 11 novembre 1881, p. 52. — Rapport. Séance du 10 février 1882, p. 221.

1882.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 30 mars 1882, p. 917-931.

SÉNAT.

Session de 1881-1882.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 4 mai 1882, p. 14.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 4 mai 1882, p. 187.

13

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
Art. 17. Suppléments de traitement	260,225 »	»	
Art. 18. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	»	82,000 »	
Art. 19. Frais de bureau et de tournées	94,580 »	»	
Art. 20. Indemnités, primes et dépenses diverses	404,000 »	15,000 »	
Art. 21. Police douanière	5,000 »	»	
Art. 22. Matériel	194,925 »	»	
CHAPITRE IV. — ADMINISTRATION DE L'ENRE- GISTREMENT ET DES DOMAINES.			
Art. 23. Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	485,000 »	»	
Art. 24. Traitements du personnel du domaine	124,995 »	7,450 »	
Art. 25. Traitements du personnel forestier	380,980 »	»	
Art. 26. Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>)	1,370,000 »	»	
Art. 27. Remise des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	70,000 »	»	
Art. 28. Matériel	60,500 »	»	2,672,425 »
Art. 29. Dépenses du domaine.	78,000 »	44,000 »	
Art. 30. Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat	50,000 »	»	
Art. 31. Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 »	»	
CHAPITRE V. — PENSIONS ET SECOURS.			
Art. 32. Premier terme des pensions à accorder éven- tuellement	28,000 »	»	
Art. 33. Secours à d'anciens employés, veuves et fa- milles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	14,000 »	»	42,000 »
CHAPITRE VI. — DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Art. 34. Dépenses imprévues non libellées au budget	8,000 »	»	8,000 »
Total du budget du ministère des finances	15,434,830 »	174,750 »	15,606,580 »

132. — 10 MAI 1882. — *Loi contenant le budget des recettes et des dépenses pour ordre pour l'exercice 1882* (1). (Monit. du 12 mai 1882.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1882

sont évaluées respectivement à la somme de cinq cent trente et un millions deux cent trente-sept mille huit cent cinquante francs (fr. 551,237,850), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances, M. CHARLES GRAUX.)

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance de 1880-1881.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 8 mars 1881, p. 313-314.

Séance de 1881-1882.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 15 mars 1882, p. 242-243.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 31 mars 1882, p. 940-942.

SÉNAT.

Séance de 1881-1882.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 4 mai 1882, p. 14.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 4 mai 1882, p. 183-187.